Informations complémentaires

INSCRIPTION 2026-2027

La Madeleine (jeudi)	Villeneuve d'Ascq (vendredi)
☐ Débutant	☐ Débutant
☐ Intermédiaire	☐ Intermédiaire
	☐ Intermédiaire avancé

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse : ……

……

Code postal : ..... Ville : ……..

Date de Naissance : ……. / …… / .....

Téléphone : ……

Adresse mail : ……

(En lettres capitales)

Comment avez-vous connu l'association ? :

☐ Grâce à un proche ☐ Recherche Google ☐ Facebook ☐ Instagram ☐ Tik Tok ☐ Youtube

---

Un certificat médical vous permettant la pratique de la danse orientale est obligatoire.

Votre cotisation est de :

- **260€ / an pour 1 cours / semaine**
- **400€ / an pour 2 cours / semaine**

Par ☐ paiement en ligne ☐ chèque ☐ espèces la somme de : ..... € (Ordre : Rajaa DUSSART)

-> Si le chèque n'est pas à votre nom indiquez le titulaire :

Nom : …… Prénom : ……..

Facilité de paiement :

- 1 cours par semaine : ☐ 2 x 130 € ☐ 3 x 86,66 € ☐ 4 x 65 €

- 2 cours par semaine : ☐ 2 x 200 € ☐ 3x133 € ☐ 4 x 100 €

Les chèques étant remis à l'inscription, cochez les mois d'encaissements choisis. Ils seront présentés vers le 15 du mois. **Le 1er est encaissé à l'adhésion**

☐ Octobre ☐ Novembre ☐ Décembre ☐ Janvier ☐ Février ☐ Mars

Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Le …….. / …… / …….. Signature :

2 rue des Genêts 59650 Villeneuve d'Ascq - 06 19 89 53 93
rajaadanseorientale.com - SIREN 523 832 053

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

INSCRIPTION

L'inscription est valable pour une saison, de septembre à juin, elle prend en charge l'assurance et la logistique. La totalité du montant des cours doit être réglée le jour de l'inscription, qui prend effet à compter de la seconde participation à un cours (4 chèques maximum).

REMBOURSEMENT

L'inscription est définitive. Aucun remboursement ne pourra être réclamé dans le cas d'une interruption de l'élève, sauf cas de force majeure dûment justifié.

APTITUDE AUX COURS

Pour tout adhérent il sera demandé un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse orientale. En cas de non présentation du certificat médical, Rajaa ne peut être tenue pour responsable de tout accident physique.

LE PROFESSEUR

Le Professeur s'engage à assurer tous les cours prévus sur le calendrier de la saison. En cas d'absence, le Professeur sera remplacé ou bien prévoira une plage horaire supplémentaire pour rattraper le cours.

PERTE OU VOL

Un vestiaire est mis à la disposition des élèves. Il est conseillé de ne pas y laisser d'objet de valeur. En cas de perte ou de vol, Rajaa ne peut être tenue pour responsable.

HYGIENE ET SECURITE

Il est strictement interdit de fumer dans la salle de cours ainsi que dans les vestiaires. Il est de plus demandé à chaque élève de respecter les locaux (dégradations, déchets, etc.)

DROIT À L'IMAGE

L'adhérent accepte que des photos et vidéos puissent être prises lors des activités et diffusées sur nos supports de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, etc.). Conformément au droit à l'image, toute personne ne souhaitant pas apparaître (ou tout représentant légal pour un mineur) doit en informer l'association par écrit au moment de l'inscription.

INFORMATION PERSONNELLE

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Rajaa Danse et l'association Arts de l'orient s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose également d'un droit de regard et de rectification sur les informations le concernant.